

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, dix-huitième jour du mois d'août deux mille seize (18 août 2016), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur René Goyette, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

Monsieur Serge Aubry, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan

ABSENT

Monsieur Michel Angers, Représentant de la Ville de Shawinigan

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

Rés.: 2016-08-4585

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2016
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2016
6. Approbation des directives et des ordres de changement
7. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
8. Prolongation du contrat pour la fourniture, la levée et le transport de conteneurs à l'écocentre de Trois-Rivières (secteur Sainte-Marthe-du-Cap) (OS-714)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

9. Travaux de recouvrement final et de raccordement du réseau de biogaz pour la cellule 4 et les cellules 1 & 3, phase 2 (OS-756)
10. Contrat de forage de puits de biogaz, cellule 4 et cellule 3, phase 2 au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-764)
11. Fourniture, fabrication et livraison de PEHD pour l'aménagement des stations de condensat 10, 11 et 12 et raccordement de la conduite principale de condensat au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-765-1)
12. Fourniture de panneaux de contrôle des stations de condensat 10, 11 et 12 au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-766)
13. Fourniture et installation des équipements de la nouvelle ligne 25kv pour l'alimentation des stations de condensat 10, 11 et 12 au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-767)
14. Services professionnels pour la surveillance des travaux de recouvrement final et de raccordement du réseau du biogaz pour la cellule 4 et les cellules 1 & 3 (phase 2) au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-771)
15. Service de *fusionneur* pour des travaux de raccordement de conduites de biogaz et de condensat (OS-772)
16. Autres sujets
 - Autorisation de signature d'un acte de servitude avec Nutra Canada au site de Champlain
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-08-4586

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
16 JUIN 2016**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 16 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-08-4587

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2016**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 23 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-08-4588

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-08-4589

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois d'août 2016, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-08-4590

**PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE,
LA LEVÉE ET LE TRANSPORT DE CONTENEURS À
L'ÉCOCENTRE DE TROIS-RIVIÈRES (SECTEUR SAINTE-
MARTHE-DU-CAP) (OS-714)**

ATTENDU la résolution 2013-12-4226 octroyant le contrat OS-714 pour la fourniture, la levée et le transport de conteneurs à l'écocentre de Trois-Rivières (secteur Sainte-Marthe-du-Cap), selon l'option B (3 ans), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise J.Y Martel Transport, selon les termes et conditions établis au devis.

ATTENDU la recommandation de l'administration de se prévaloir de l'option de prolongation d'une année supplémentaire, et ce, selon les termes et conditions prévus au devis;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'autoriser la prolongation, pour une durée d'un an, du contrat de service contrat OS-714 pour la fourniture, la levée et le transport de conteneurs à l'écocentre de Trois-Rivières (secteur Sainte-Marthe-du-Cap) octroyé à l'entreprise J.Y Martel Transport, selon les termes et conditions établis au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-08-4591

TRAVAUX DE RECOUVREMENT FINAL ET DE RACCORDEMENT DU RÉSEAU DE BIOGAZ POUR LA CELLULE 4 ET LES CELLULES 1 & 3, PHASE 2 (OS-756)

ATTENDU qu'au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Étienne-des-Grès, l'enfouissement dans la cellule 4 est complété ainsi qu'une partie des cellules 1 & 3, phase 2;

ATTENDU que la Régie doit procéder aux travaux de captation des biogaz et de raccordement du réseau ainsi qu'au recouvrement étanche des cellules ou partie de cellule où l'enfouissement a été complété;

ATTENDU que les travaux de recouvrement étanche nécessitent la fourniture, la livraison et l'installation de membranes géosynthétiques;

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres public:

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Dexter Québec inc.	2 495 366.04 \$
Cap Excavation inc.	1 583 441.52 \$
Construction et pavage Boisvert inc.	1 634 470.70 \$
Construction Couillard ltée	1 772 608.00 \$

ATTENDU la recommandation de l'administration;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'entériner l'octroi du contrat OS-756, pour les travaux de recouvrement final et de raccordement du réseau de biogaz pour la cellule 4 et les cellules 1 & 3, phase 2, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Cap Excavation inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-08-4592

**CONTRAT DE FORAGE DE Puits DE BIOGAZ, CELLULE 4
ET CELLULE 3, PHASE 2 AU LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-764)**

ATTENDU la réception du certificat d'autorisation temporaire numéro 7522-04-01-00006-36 401358323 pour le site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès,

ATTENDU l'obligation de mettre en place 10 puits de forage le ou avant le 15 juillet 2016;

ATTENDU l'obligation de finir l'ensemble des puits le ou avant le 15 août 2016 prochain selon l'aménagement proposé par Environconseil;

ATTENDU la soumission déposée dans le cadre de cet appel d'offres public :

Entreprises	Prix global soumis (taxes en sus)
Les Entreprises Forlam inc.	181 888 \$

ATTENDU la recommandation de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'entériner l'octroi du contrat de forage de puits de biogaz, cellule 4 et cellule 3, phase 2 au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-764) à *Les Entreprises Forlam inc.*, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-08-4593

**FOURNITURE, FABRICATION ET LIVRAISON DE PEHD
POUR L'AMÉNAGEMENT DES STATIONS DE CONDENSAT
10, 11 ET 12 ET RACCORDEMENT DE LA CONDUITE
PRINCIPALE DE CONDENSAT AU LET DE SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS (OS-765-1)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions en date du 12 juillet dernier pour l'approvisionnement de biens et les services de fusionneur en chantier.

ATTENDU que plusieurs soumissionnaires ne détenaient pas les licences appropriées de la Régie du bâtiment du Québec pour effectuer des travaux de fusion mais possédaient les compétences et les licences pour la fourniture, la fabrication et la livraison de PEHD et pour l'aménagement des stations de condensat;

ATTENDU qu'un nouvel appel d'offres public a conséquemment été lancé en retirant les services de fusionneur en chantier qui exigeait une telle licence de la part du soumissionnaire.

ATTENDU les soumissions déposées dans le cadre de cet appel d'offres public :

Entreprises	Prix global soumis (taxes en sus)
Isco Canada inc.	132 087.91 \$
Fusionex, division Emco corp.	124 804.83 \$
Les plastiques Desmarais P&F inc.	136 735.00 \$
Solution Optimum	155 408.81 \$

ATTENDU la recommandation de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'entériner le rejet de toutes les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres public OS-765, *Fourniture, fabrication et livraison de PEHD pour l'aménagement des stations de condensat 10, 11 et 12 et raccordement de la conduite principale de condensat au LET de Saint-Étienne-des-Grès*, ouvert le 12 juillet 2016.

Il est également résolu, suite à l'appel d'offres public OS-765-1, *Fourniture, fabrication et livraison de PEHD pour l'aménagement des stations de condensat 10, 11 et 12 et raccordement de la conduite principale de condensat au LET de Saint-Étienne-des-Grès*, ouvert le 2 août 2016, d'entériner l'octroi dudit contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Fusionex, division Emco corp., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-08-4594

**FOURNITURE DE PANNEAUX DE CONTRÔLE DES
STATIONS DE CONDENSAT 10, 11 ET 12 AU LET DE SAINT-
ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-766)**

ATTENDU la nécessité de gérer le condensat des cellules d'enfouissement du site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

ATTENDU les travaux de captation et de valorisation des biogaz au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat de panneaux de contrôle pour le branchement des nouvelles installations des stations de condensat;

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Neksys inc.	15 435 \$
Industro-tech inc.	20 820 \$
Les panneaux de contrôle Tekk inc.	-

ATTENDU la recommandation de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'entériner l'octroi du contrat OS-766, pour la *fourniture de panneaux de contrôle des stations de condensat 10_11_12 au LET de Saint-Étienne-des-Grès*, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Neksys inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-08-4595

**FOURNITURE ET INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE
LA NOUVELLE LIGNE 25KV POUR L'ALIMENTATION DES
STATIONS DE CONDENSAT 10, 11 ET 12 AU LET DE SAINT-
ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-767)**

ATTENDU la nécessité de gérer le condensat des cellules d'enfouissement du site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

ATTENDU la construction de trois nouvelles stations de condensat pour le site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

ATTENDU que cesdites stations doivent être alimentées en électricité;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU que les prix soumis suite au processus d'appel d'offres **sur invitation** dépassaient le montant de 100 000 \$:

ATTENDU la recommandation de l'administration de rejeter toutes les soumissions déposées et de retourner en appel d'offres public;

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres **public**:

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Lignec inc.	225 663.50 \$
9179-2484 Québec / Lignes électrique F.J.S.	270 127.00 \$
Construction Valard (Québec inc.)	137 945.67 \$
Coentreprise Transelec - Arno	197 180.00 \$

ATTENDU la recommandation de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'entériner le rejet de toutes les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres **sur invitation** et d'entériner la décision de retourner en appel d'offres public pour le contrat OS-767.

Il est également résolu, suite à l'appel d'offres **public**, d'entériner l'octroi du contrat OS-767 pour *la fourniture et l'installation des équipements de la nouvelle ligne 25kv pour l'alimentation des stations de condensat 10_11_12 au LET de Saint-Étienne-des-Grès*, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Valard (Québec inc.), selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-08-4596

**SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE
DES TRAVAUX DE RECOUVREMENT FINAL ET DE
RACCORDEMENT DU RÉSEAU DU BIOGAZ POUR LA
CELLULE 4 ET LES CELLULES 1 & 3 (PHASE 2) AU LET DE
SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-771)**

ATTENDU qu'au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Étienne-des-Grès, l'enfouissement dans la cellule 4 est complété ainsi qu'une partie des cellules 1 & 3, phase 2;

ATTENDU que la Régie doit procéder aux travaux de captation des biogaz et de raccordement du réseau ainsi qu'au recouvrement étanche des cellules ou partie de cellule où l'enfouissement a été complété;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU que les travaux de recouvrement étanche nécessitent la surveillance de bureau et de chantier pour s'assurer de la conformité des installations;

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Consultants Enviroconseil inc.	50 850.00 \$
WSP Canada inc.	63 135.00 \$
Tetra Tech	Non-déposé

ATTENDU la recommandation de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékina, et résolu d'entériner l'octroi du contrat OS-771 *Demande de proposition d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de recouvrement final et de raccordement du réseau du biogaz pour la cellule 4 et les cellules 1 & 3 (phase 2) au LET de Saint-Étienne-des-Grès*, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Consultants Enviroconseil inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-08-4597

SERVICE DE FUSIONNEUR POUR DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE CONDUITES DE BIOGAZ ET DE CONDENSAT (OS-772)

ATTENDU notamment l'appel d'offres OS-765 pour la fourniture, la fabrication et la livraison de PEHD pour l'aménagement des stations de condensat 10, 11 et 12 et le raccordement de la conduite principale de condensat au LET de Saint-Étienne-des-Grès;

ATTENDU la nécessité de requérir par appel d'offres sur invitation les services d'un *fusionneur* pour des travaux de raccordement de conduites de biogaz et de condensat;

ATTENDU les soumissions déposées dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Prix global soumis (taxes en sus)
Fusion-X Corporation	25 700 \$
Profusion inc.	27 670 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU la recommandation de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'entériner l'octroi du contrat OS-772, *pour le service de fusionneur pour des travaux de raccordement de conduites de biogaz et de condensat*, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Fusion-X Corporation, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-08-4598

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE
SERVITUDE AVEC NUTRA CANADA AU SITE DE
CHAMPLAIN**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, un acte de servitude avec Nutra Canada substantiellement conforme au certificat de propriétaire daté du 10 juin 2016 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-08-4599

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures cinq minutes (18 h 05).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE